



Arrondissement de Torcy

## MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 rue de Paris - 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

### DÉCISION N° 02023\_098

Téléphone : 01 64 42 83 00  
Courriel : contact@mairie-gretz.fr

**OBJET :** Classes de découverte pour l'année scolaire 2023-2024

**Le Maire de la Ville de Gretz-Armainvilliers ;**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23 ;

**Vu** le Code de la Commande Publique et notamment les articles L 2123-1 et R 2123-1

**Vu** la délibération n° 02020\_6 en date du 17 juin 2020 portant délégation du Conseil municipal au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** le lancement d'une consultation ayant pour objet les classes de découverte des écoles publiques élémentaires de la Ville de Gretz-Armainvilliers pour l'année scolaire 2023-2024 répartie en deux lots :

- Lot N°1 : Classe de neige en moyenne montagne pour l'école Victor HUGO pour deux classes de 28 et 27 élèves environ et deux enseignants et d'une durée de 12 nuitées
- Lot N°2 : Classes de mer « A la découverte de la Bretagne » pour l'école Georges TRAVERS pour trois classes composées de 24, 26 et 25 élèves accompagnées de 3 enseignants et 8 adultes accompagnateurs pour une durée de 7 nuitées

**Considérant** l'avis d'appel public à la concurrence publié sur le BOAMP le 20 octobre 2023 et sur le profil d'acheteur

**Considérant** les 3 offres reçues à la date limite de réception des offres, soit 2 offres pour le lot N°1 et une offre pour le lot N°2

**Considérant** le rapport d'analyse des offres

### DÉCIDE :

**Article 1 :** de conclure le marché pour le lot N°1 classe de neige en moyenne montagne pour l'école Victor HUGO pour deux classes de CM2 avec l'association Energie06, 14 avenue Jean Médecin 06000 NICE. Ce marché est traité sur la base d'un prix unitaire par élève de 975.00 € net pour la période du 10 au 22 mars 2024.

**Article 2 :** de déclarer sans suite le lot N°2 classe de mer « A la découverte de la Bretagne » pour motif financier.

**Article 3 :** La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte et inscrite au registre des délibérations de la Commune de Gretz-Armainvilliers.

Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 13/12/2023

Publié le



ID : 077-217702158-20231212-02023\_098-AU

**Article 4** : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine et Marne
- Monsieur le Trésorier Principal

Fait à Gretz-Armainvilliers, le 12 décembre 2023

Le Maire,  
Jean-Paul GARCIA ROBIN

